

COMPTE - RENDU

 l'Europe
s'engage
en France

L'Europe au cœur de nos villes

Séminaire national du Réseau Europe urbain

MARDI 27 NOVEMBRE 2018 - PARIS

RÉSEAU EUROPE URBAIN

avec  Europ'Act



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Cofinancé par l'Union
européenne.
L'Europe s'engage en France
avec le fonds européen de
développement régional et
le fonds social européen.





Contexte de la journée

Le deuxième séminaire du Réseau Europe urbain, co-organisé par le CGET et Régions de France, avait pour objet de dresser un premier bilan partagé de la programmation des fonds européens 2014-2020 en matière de développement urbain intégré et durable en France, puis de débattre des perspectives pour la programmation 2021-2027 dans le cadre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale .

La journée a réuni plus de 100 participants (cf. liste en annexe) issus de différentes régions françaises et représentant majoritairement des autorités de gestion régionales et des autorités urbaines (villes / EPCI) ; des porteurs de projet, des services de l'Etat ainsi que des centres de ressources politique de la ville étaient aussi présents. La DG REGIO (direction générale de la politique régionale et urbaine) de la Commission Européenne a également participé à cette rencontre.



Zoom sur..

Les animations du réseau au cours de la journée

Le « **Lab'Urbain** » a permis pendant les temps de convivialité des échanges directs sur différents projets présentés.

Des **stands d'information** mettaient à disposition des ressources sur le programme URBACT et des productions des centres de ressources politique de la ville régionaux et du Réseau Europe urbain.

Un **Troc du réseau** était également mis en place pour faciliter les échanges.

Retrouvez plus d'information en page 17 à 19

Introduction du Séminaire par M. Serge Morvan, Commissaire général à l'égalité des territoires



M. le Commissaire s'est réjoui, en introduction, d'accueillir ce deuxième séminaire national au CGET et a salué la forte présence qui témoigne de l'intérêt porté à la dimension urbaine des fonds européens et aux enjeux de développement urbain en France.

Le bilan à mi-parcours de la programmation affiche un léger retard avec 31% de crédits programmés contre 53% pour la programmation du FEDER global. Cela s'explique du fait du caractère complexe des stratégies et des projets mis en œuvre, qui requièrent de la transversalité multithématique, la mobilisation d'un partenariat et une gouvernance adaptée. S'inscrire dans cette démarche globale permet de créer des stratégies et des projets riches, qui répondent aux besoins des territoires.

M. le Commissaire a rappelé l'importance du réseau national Europe urbain, financé par le programme d'assistance technique Europ'Act. Les groupes de travail, dossiers thématiques, guides méthodologiques ou les sessions de qualification, sont autant de ressources pour la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées. Le réseau témoigne d'une forte activité, d'une grande implication des acteurs et se fait l'écho d'une réelle envie d'échanger ; ce sont autant de points très encourageants et positifs pour la suite de la programmation.

Cette journée représentait aussi l'occasion d'envisager l'avenir et d'évoquer le futur de la programmation post-2020. Le CGET est pleinement impliqué dans la définition des positions de la France et se félicite déjà de l'engagement de porter la part des fonds dédiés à la dimension urbaine à 6%, ainsi, que la création d'un objectif stratégique territorial « Une Europe plus proche des citoyens ». Cette ambition a été particulièrement soutenue par la France. M. le Commissaire rappelle ici l'importance, à l'approche des élections européennes, du devoir collectif de valoriser les projets et les investissements réalisés par l'Union européenne au quotidien.

Déroulé de la journée

La matinée s'est déroulée autour de trois temps :

- 1** **Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 et présentation des résultats de l'étude sur la valeur ajoutée du volet urbain pour les stratégies urbaines** par Anouk VANDAELE, Rouge Vif territoires, cellule d'appui au Réseau Europe urbain et Jacques CARRILLO, Directeur général, EDATER
- 2** **Débat : Quel premier bilan de la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées 2014-2020 ?** avec Éric BRIAT, Adjoint au directeur de la ville et de la cohésion urbaine, CGET; Stéphane NGUYEN, Directeur Europe, Région Occitanie, pour Régions de France ; Hélène BEAUPETIT, Responsable du service Cofinancements et Réseaux, Bordeaux Métropole, pour le Pôle Joubert; Alain VAN RAEK, DG REGIO, Commission européenne.
- 3** **Valorisation de projets financés dans le cadre du volet urbain :** projection de vidéos (Urban Parck à Alès, les Centres Sociaux Connectés à Lille, KMO à Mulhouse, ITI Guyane) et témoignages dans le cadre du Lab'Urbain.

L'après-midi s'est déroulée autour de deux temps :

- 4** **Présentation de la prise en compte de l'urbain dans les projets de règlements européens pour la période 2021-2027** - Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO, Commission européenne
- 5** **Débat : Quelle place pour l'urbain dans le Post-2020 ?** avec Philippe CICHOWLAZ, Responsable de la mission des affaires européennes, CGET ; Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO, Commission européenne ; Pascal GRUSELLE, Conseiller affaires européennes, aménagement du territoire, Outre-Mer, Régions de France ; Romain BRIOT, Conseiller cohésion urbaine et européenne et responsable action régionale, AdCF, pour le Pôle Joubert.

Le séminaire a ainsi permis de croiser les regards et les échelles d'intervention autour de différentes présentations, tables rondes, témoignages sur le terrain et échanges avec la salle.

Ce compte-rendu en constitue la synthèse.

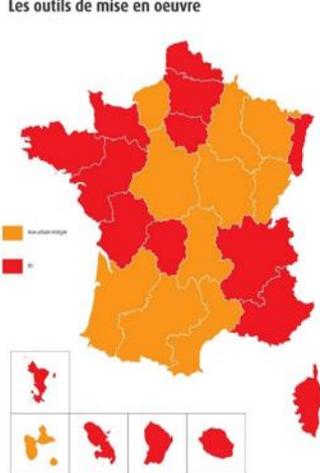
1

Etat d'avancement du volet urbain des programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

Anouk VANDAELE, cellule d'appui au Réseau Europe urbain

Anouk Vandaele de la cellule d'appui au Réseau Europe Urbain a présenté les chiffres-clé de la programmation du volet urbain au 27 novembre 2018. Si les chiffres témoignent d'un retard dans la programmation, une nette accélération est toutefois à signaler sur les derniers mois et présage une fin de programmation dynamique.

Les outils de mise en oeuvre



27 programmes opérationnels régionaux



217 autorités urbaines identifiées



933M€ de fonds européens
dont 881M€ de FEDER
et 52M€ FSE



11 PO via des axes urbains et 16 PO via des ITI

286,9M€ de fonds
européens programmés

soit

31% de taux de
programmation
UE

993M€ d'investissement
total programmé

soit

29% de taux de
cofinancement
moyen

Retrouver toutes les informations complémentaires de la
présentation de la journée au lien suivant :
<https://icget.cget.gouv.fr/group/1985/document/159647>

4

1

Etude sur la valeur ajoutée de la politique européenne de cohésion dans les stratégies urbaines intégrées 2014-2020

Jacques CARRILLO, Directeur Général, EDATER

Le cabinet EDATER a mené, pour le compte du CGET, une étude sur la valeur ajoutée des stratégies urbaines intégrées à travers l'analyse de sept programmes opérationnels régionaux et avec les apports de 16 autorités urbaines entre novembre 2017 et avril 2018.

L'étude a permis de **dégager des éléments de valeur ajoutée à trois niveaux** de la mise en place des stratégies urbaines intégrées :

- Lors de la préparation des programmes et des stratégies urbaines intégrées
- Lors de la mise en œuvre des programmes et des stratégies urbaines intégrées
- Dans les retombées à moyen terme des approches urbaines intégrées pour les territoires et les populations,

En synthèse, **les points positifs de l'approche urbaine intégrée** ont pu être observés sur :

- Le renforcement de la prise en compte de la thématique urbaine à différents niveaux (européen, national, régional et local).
- La mise en œuvre de stratégies de long terme avec la pluri-annualité des fonds.
- L'émergence et la consolidation des projets urbains dont l'ambition, les thématiques et les périmètres ont pu être élargis.
- La mobilisation d'une multitude d'acteurs (collectivités, porteurs de projets, habitants) et la mise en place d'une vraie démarche partenariale et d'un dialogue entre les différentes échelles, par exemple entre autorités de gestion et autorités urbaines.
- La mobilisation et la recherche de co-financements.

L'étude a aussi permis de mettre en exergue des pistes d'amélioration. A partir de ces éléments de valeur ajoutée, EDATER a pu identifier des recommandations pour la suite de la mise en œuvre des programmes et la prochaine programmation, autour de trois dimensions : anticipation, consolidation et sécurisation, capitalisation.

Plus d'information avec le rapport détaillé et la synthèse de l'étude au lien suivant :
<https://icget.cget.gouv.fr/groupe/1985/document/155620>

5

2

TABLE RONDE : Quel premier bilan de la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées 2014-2020 ?

Eric BRIAT, CGET - Stéphane N'GUYEN, Région Occitanie - Hélène BEAUPETIT, Bordeaux Métropole et Alain VAN RAEK, DG REGIO

Cette première table ronde a permis de dresser un premier bilan sur les points suivants : programmation et atteinte des objectifs, valorisation du fait urbain et de la politique de la ville, mise en place des stratégies et relations autorités de gestion-organismes intermédiaires, projets financés et préconisations pour le post-2020.



Programmation et atteinte des objectifs

Le rythme de programmation du volet urbain connaît un certain retard, par rapport à la programmation nationale. Ce retard est notamment dû à la complexité du dispositif, liée à plusieurs éléments :

- Les nombreux fonds et programmes à mobiliser qui complexifient la mise en œuvre des stratégies. M. Nguyen, au nom de Régions de France, note que les autorités de gestion régionales ont rencontré des difficultés dans l'élaboration de leurs volets urbains au vu de la structuration thématique des règlements européens.
- Le caractère multi-dimensionnel des projets mis en place : cela nécessite un travail important d'élaboration, de mise en œuvre et de mobilisation partenariale.
- Le cadre réglementaire de mise en œuvre des projets demande du temps au vu des procédures, des organisations et des processus administratifs exigeants. Mme. Beaupetit de Bordeaux Métropole, note par exemple que pour le PO Aquitaine, le ciblage des projets pour les quartiers en politique de la ville et l'encadrement réglementaire ont réduit les possibilités offertes aux autorités urbaines.
- La synchronisation entre les programmes et fonds européens et d'autres financements nationaux ou régionaux, tel le NPNRU qui n'est pas encore rentré dans sa phase opérationnelle, constitue une limite à certains projets.

2

TABLE RONDE : Quel premier bilan de la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées 2014-2020 ?

Eric BRIAT, CGET - Stéphane N'GUYEN, Région Occitanie - Hélène BEAUPETIT, Bordeaux Métropole et Alain VAN RAEK, DG REGIO

Valorisation du fait urbain et de la politique de la ville dans la dimension urbaine des fonds européens

L'un des premiers points de satisfaction relevé par Mme Beaupetit, comme démontré par l'étude EDATER, est la reconnaissance et l'inscription dans les règlements du fait urbain et des stratégies urbaines intégrées.

Un autre point bénéfique a été de coordonner la dimension européenne des fonds européens et la politique de la ville grâce à l'accord LAMY :

- En termes de principes et d'acquis, les objectifs de l'Accord de partenariat sont remplis avec des bénéfices importants pour les quartiers prioritaires. M. Briat note ainsi que cela a permis une mobilisation forte des acteurs de la politique de la ville, par exemple les centres de ressources.
- La concordance entre les priorités promues dans le cadre de la stratégie urbaine européenne et les 3 piliers des contrats de ville (cohésion sociale, développement économique, renouvellement urbain) a été une vraie force selon M. Briat.

- Mme. Beaupetit explique que, même s'il a restreint les périmètres d'intervention, le ciblage des fonds européens vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a permis de passer d'une politique thématique à une vraie ambition intégrée avec une logique territoriale autour des contrats de ville. Elle note cependant que cette problématique n'a pas été abordée de la même façon par toutes les Régions, certaines exigeant une concentration totale vers les QPV, d'autres les excluant totalement.

2

TABLE RONDE : Quel premier bilan de la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées 2014-2020 ?

Eric BRIAT, CGET - Stéphane N'GUYEN, Région Occitanie - Hélène BEAUPETIT, Bordeaux Métropole et Alain VAN RAEK, DG REGIO

Mise en place des SUI et accompagnement AG-OI

L'élaboration de stratégies urbaines intégrées (SUI) a été une condition requise et un effort demandé aux autorités urbaines. Si cette démarche a pu être complexe, notamment pour les nouveaux entrants dans le dispositif, les différents intervenants notent qu'elle a eu des effets très positifs.

M. Nguyen souligne ainsi l'acculturation progressive des territoires et la montée en compétences générale des acteurs, techniciens et élus, dans la définition de ces stratégies, le montage des projets ou la mobilisation de partenariats et de financements. Cela a été grandement facilité par l'octroi de moyens financiers aux organismes intermédiaires pour développer les ressources humaines internes.

L'accompagnement et la relation partenariale entre les autorités de gestion et les autorités urbaines se révèlent très importantes dans la mise en place des stratégies.

Ainsi Mme. Beaupetit salue l'assistance technique proposée par la Région Nouvelle Aquitaine et le travail partenarial réalisé avec les services régionaux

dans l'élaboration des stratégies et le conventionnement. De même, le réseau des Approches Territoriales Intégrées (ATI) dans le cadre du PO Languedoc-Roussillon a permis de créer une dynamique d'échanges et de partage en Occitanie avec des réunions régulières.

Valorisation des fonds européens et participation des citoyens dans les projets

La valorisation des projets et des investissements réalisés grâce aux fonds européens reste difficile, particulièrement, selon M.Briat, dans la mise en visibilité auprès des citoyens et des habitants des quartiers prioritaires, destinataires finaux de ces projets.

En région Occitanie, M. Nguyen exprime sa satisfaction sur l'organisation des ATI dont les comités de pilotage ont été couplés avec la politique de la ville, ce qui a permis d'inclure les conseils citoyens. Les autorités urbaines ont ainsi été les porte-paroles de l'Union européenne et des programmes engagés dans leurs territoires, en communiquant plus fortement qu'auparavant sur l'engagement des fonds européens.

2

TABLE RONDE : Quel premier bilan de la mise en œuvre des stratégies urbaines intégrées 2014-2020 ?

Eric BRIAT, CGET - Stéphane N'GUYEN, Région Occitanie - Hélène BEAUPETIT, Bordeaux Métropole et Alain VAN RAEK, DG REGIO

Réactions de la Commission européenne

Même si le bilan à ce stade montre un retard par rapport à d'autres pays européens, M. Van Raek insiste sur le fait que la programmation n'est pas terminée.

Sur de nombreux points, le bilan est positif. Ainsi, M. Van Raek souligne :

- L'effet-levier du FEDER qui joue le rôle de financement déclencheur pour les projets
- La volonté de plus en plus grande des citoyens de prendre part aux politiques menées au niveau local
- L'expérience des ATI prévues par le PO Languedoc-Roussillon, qui constitue une piste de réflexion pour la future programmation de par son approche intégrée et englobante à l'échelle de territoires et d'enjeux plus vastes.

Post-2020

Les intervenants ont ensuite formulé les messages suivants en vue du post-2020 :

- Rationaliser les partenariats financiers afin d'éviter d'avoir un trop grand nombre d'interlocuteurs et de cofinanceurs
- Tirer parti des aspects positifs de la programmation actuelle et capitaliser sur les organisations mises en place
- Poursuivre la programmation et l'accompagnement des porteurs de projets qui, malgré la complexité, expriment une satisfaction à voir leurs projets aboutir
- Améliorer l'articulation des programmes et la concordance des calendriers avec des ajustements à prévoir notamment avec la politique de la ville et l'ANRU.

3

La prise en compte de l'urbain dans les projets de règlements européens pour la période 2021-2027

Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO, Commission européenne

La DG REGIO a présenté les grands principes du projet de règlement des fonds européens proposé par la Commission européenne fin mai 2018. La proposition vise à unifier les règlements de sept fonds européens, dont le FEDER et le FSE et ainsi apporter une simplification globale pour la mise en œuvre de la prochaine programmation 2021-2027.

Ce projet prévoit un certain nombre d'évolutions, dont :

- La simplification du nombre d'objectifs thématiques, passant de 11 à 5 objectifs stratégiques ainsi que 2 objectifs transversaux.
- La dimension urbaine est également profondément modifiée :
 - L'objectif stratégique (OS) 5 devient un objectif spécifique dédié au développement territorial intégré. Il concerne les zones urbaines, côtières et littorales. Il permet à la fois une grande flexibilité thématique, d'appréhender les zones urbaines fonctionnelles et de valoriser les projets menés par les acteurs locaux. Les autres objectifs spécifiques peuvent être mobilisés dans le cadre de cet OS 5, du moment qu'ils contribuent à une approche territoriale intégrée.
 - Le développement territorial intégré peut se faire soit par le biais de l'OS 5 multithématique, soit avec les instruments territoriaux (ITI, DLAL). L'OS 5 peut aussi être mobilisé dans le cadre d'un ITI ou tout autre outil national.
 - La part des fonds FEDER dédiée au développement urbain durable (article 9 du projet de règlement FEDER) passe de 5 à 6% du FEDER au niveau national. Elle prend en compte les investissements réalisés dans le cadre de l'OS 5 pour les zones urbaines et les instruments territoriaux (DLAL, ITI) mobilisant les OS 1 à 4 et ciblant les villes.
- La création d'une Initiative urbaine européenne en faveur du développement urbain : URBACT, Urban innovative actions, Urban development network.



3

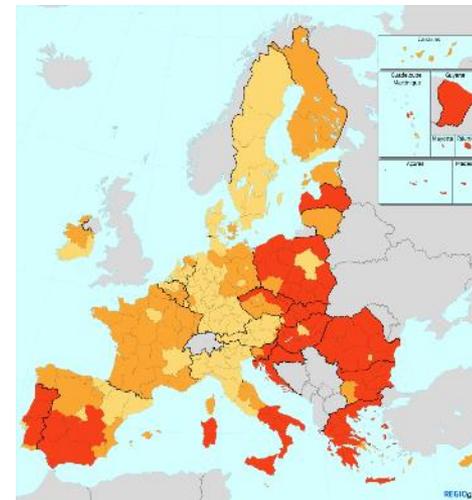
La prise en compte de l'urbain dans les projets de règlements européens pour la période 2021-2027

Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO, Commission européenne

Le projet de règlement prévoit également des évolutions dans la classification territoriale à l'échelle de l'Union européenne et dans les règles qui lui sont associées (concentration thématique et plafonds de cofinancement). Ainsi :

- La France, en tant que pays développé, devra allouer 60% des fonds à l'OS 1 et 85% aux OS 1 et 2. Pour le calcul de cette concentration thématique, les OS 1 et 2 ne sont pas pris en compte lorsqu'ils sont mobilisés dans le cadre de l'OS 5.
- La carte d'éligibilité a été revue (voir ci-contre). La France conserve 2 régions (Ile-de-France et le périmètre de l'ex-Rhône-Alpes) parmi les plus développées, toutes les autres étant considérées comme des régions en transition.
- Les plafonds de cofinancement ont été abaissés, à 40% pour les régions les plus développées, 55% pour les régions en transition et 70% pour les régions les moins développées et ultrapériphériques.

Enfin M. Van Raek rappelle que, malgré l'ambition portée sur l'investissement vers les pays les moins développés, les pays qui contribuent le plus au financement européen sont également ceux qui reçoivent le plus de fonds. La communication et la valorisation des projets et des financements européens est donc un enjeu démocratique à l'approche des élections européennes et dans le contexte actuel post-Brexit.



GDP/head (PPS) by NUTS2 region, average 2014-2015-2016

- < 75% (less developed regions)
- 75% - 100% (transition regions)
- > 100% (more developed regions)

Plus d'informations en accédant à la présentation complète

au lien suivant : <https://icget.cgnet.gouv.fr/group/1985/document/159647>

4

DEBAT : Quelle place pour l'urbain dans le Post-2020 ?

Philippe CICHOWLAZ, CGET - Pascal GRUSELLE, Régions de France - Romain BRIOT, AdCF pour le Pôle Joubert - Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO

Cette deuxième table ronde a permis à chacun de réagir aux propositions de la Commission européennes et d'envisager la suite.

Quelle vision des projets de règlements ?

Dans cette première phase de lecture et d'appropriation des règlements par les Etats membres, le CGET, Régions de France et le Pôle Joubert expriment une satisfaction commune sur la volonté de la Commission européenne, à travers cette proposition de règlement, de prolonger une politique de cohésion positive pour la France.

Les acteurs restent vigilants sur le cadre budgétaire, non-acté aujourd'hui, afin d'obtenir des fonds suffisants pour mettre en œuvre des stratégies et des projets ambitieux.

La dimension urbaine

Sur la dimension urbaine, les intervenants sont satisfaits de l'ambition de porter à 6% la part des fonds allouée au développement urbain.

Le CGET a également fortement soutenu l'OS 5 pour son objectif de s'adresser aux populations les plus éloignées du projet européen et à dépasser l'approche thématique.

Le Pôle Joubert insiste sur la nécessité de prendre en compte le développement urbain à l'échelle des territoires vécus, par un appui renforcé aux intercommunalités.



4

DEBAT : Quelle place pour l'urbain dans le Post-2020 ?

Philippe CICHOWLAZ, CGET - Pascal GRUSELLE, Régions de France - Romain BRIOT, AdCF pour le Pôle Joubert - Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO

Concentration thématique

La notion de concentration thématique fait débat. M. Briot cite une enquête conduite dans le cadre de l'AdCF, si 55% des intercommunalités la trouvent nécessaire, 60% la jugent adaptée aux enjeux de manière partielle ou nulle. Des adaptations seraient donc utiles.

Selon la DG REGIO, la concentration thématique permet de cibler les investissements et d'aider à hiérarchiser les interventions. Sur ce point, le CGET affirme également la vocation des fonds à cibler les zones à forts enjeux à porter des projets à la hauteur des ambitions.

Simplification des règlements des fonds

Les enjeux de simplification des réglementations et des contraintes administratives sont centraux et constituent une attente majeure vis-à-vis de l'Europe.

Selon Régions de France, les orientations présentées sur cette problématique sont positives. Sur certains points cependant, notamment les aides d'Etat et les marchés publics, la Commission pourrait aller plus loin.

La DG REGIO rappelle qu'elle souhaite conserver un cadre légal et des critères précis pour assurer clarté et équité dans l'octroi des fonds.

4

DEBAT : Quelle place pour l'urbain dans le Post-2020 ?

Philippe CICHOWLAZ, CGET - Pascal GRUSELLE, Régions de France - Romain BRIOT, AdCF pour le Pôle Joubert - Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO

Les enjeux des futures négociations sur la programmation Post-2020

- La signature de l'Accord de partenariat entre la Commission européenne et la France sera un moment clé pour préciser les modalités de mise en œuvre, le montant des fonds européens et la part réservée à l'urbain. Cependant il est à noter que l'Accord de partenariat aura une version allégée par rapport à la période 2014-2020.
- Les projets de règlements, en particulier sur l'OS 5, sont encore source d'interrogations. Les acteurs attendent des précisions et clarifications de la part de la Commission européenne.
- Les Régions discuteront dans les mois à venir des orientations pour la prochaine programmation, notamment de la part réservée à l'urbain dans les PO régionaux et de l'articulation avec la politique de la ville. Sur ce point, M. Gruselle souligne qu'aucune piste n'est privilégiée au stade actuel de la discussion.
- Sur les moyens et les outils de mise en œuvre des fonds européens, toutes les options sont également ouvertes. Chaque autorité de gestion aura en charge de concerter les acteurs des territoires pour définir les solutions les plus adaptées à leurs contextes.
- M. Briot insiste sur les trois points essentiels à prendre en compte pour la prochaine programmation : le besoin de simplification des règlements, la nécessité de co-construction avec les différents partenaires et l'adaptation aux spécificités locales.



4

DEBAT : Quelle place pour l'urbain dans le Post-2020 ?

Philippe CICHOWLAZ, CGET - Pascal GRUSELLE, Régions de France - Romain BRIOT, AdCF pour le Pôle Joubert - Alain VAN RAEK et Laura LIGER, DG REGIO

Réactions et questions du public

- Eurométropole de Strasbourg : Il sera important de bien prendre en compte les spécificités locales, par exemple, Strasbourg qui est le seul organisme intermédiaire qui gère une enveloppe autonome de FEDER. La Métropole attend une vraie logique « bottom-up » pour faire remonter les stratégies, et adapter les priorités et les objectifs aux besoins des territoires.
- Préfecture de la Seine et Marne : Le risque de mettre fin au ciblage des fonds européens vers les quartiers en politique de la ville suscite des interrogations et inquiétudes.
- Concrètement, au niveau de l'approche pluri-fonds, sera-t-il possible d'avoir des ITI mêlant FEDER et FSE ?
 - Réponse : Oui ce sera possible et l'idéal serait d'aller au-delà en mobilisant d'autres fonds, grâce à l'ITI par exemple ou à travers l'OS 5..
- Par quoi vont être remplacés les indicateurs de performance ?
 - Une mesure de performance viendra remplacer le cadre et la réserve de performance ce qui permettra une vision plus qualitative et une focalisation moins forte sur la réserve de performance.
- Qu'en est il de l'élargissement des périmètres de projets hors QPV ?
 - Sur les quartiers prioritaires, il n'est pas question de modifier les périmètres de projets définies dans cette programmation. Le débat sur l'élargissement des périmètres pourra être ouvert pour la prochaine programmation.

Les projets présentés dans le cadre du Lab'urbain

A l'issue de la première table ronde, le Lab'Urbain avait pour objectif de valoriser 10 initiatives conduites dans le cadre de la dimension urbaine des fonds européens.

1

Yannick Serpaud, Région Hauts-de-France

Création d'entreprise – Instrument financier de garantie dans des quartiers politique de la ville Hauts de France : 7 EPCI concernés – Coût total 3M d'euros ; FEDER : 60%.

2

Aurélié Gaudin, Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Numérique – Ma fabrique mobile: le fablab itinérant de la Seine-Amont Grand-Orly Seine Bièvre - Coût total : 169 011,30 € ; Montant FEDER : 64 000 €

3

Isabelle Gobert, Valenciennes Métropole

Sensibilisation à l'entrepreneuriat autour du numérique – Garage Numérique – Coût total : 773 037 € ; Montant FEDER : 463 822 € (60%)

4

Tatiana Febelena, GRDR

Inclusion sociale – Ecole régionale des projets: entrepreneurs migrants – Coût total : 70 000 euros ; Montant FSE : 35 000 euros (50%)

4 bis

Benjamin Dumont, Ville de Paris

Inclusion sociale – Un pas vers l'emploi: les femmes font leur cinéma ! – Coût total : 170 530 euros ; Montant FSE : 85 265 euros (50%).



Plus d'informations avec les fiches expériences
des projets de la dimension urbaine
<https://cget.cgnet.gouv.fr/group/1985/document/explorer>

Les projets présentés dans le cadre du Lab'urbain



- 5 Juliette Limouzin, EPT Est Ensemble**
Transition écologique – Création de sentiers de la biodiversité – Coût total : 1 263 596€ Montant FEDER : 617 140€.
- 6 Stéphanie Maletras, Rouen Normandie Aménagement**
Transition écologique – L'EcoQuartier Luciline – Coût total : 52 326 K€ HT Montant FEDER / FSE : 909K€
- 7 Fanny Loux, Eurométropole de Strasbourg**
Animation – Comment mobiliser et soutenir un grand nombre de petits porteurs de projet privés ? – Ex: 10 000 euros de FEDER / 64 000 euros coût total
- 8 Séverine Bressaud, Euréka 21**
URBACT – Programme URBACT : quel intérêt pour une ville, quelle que soit sa taille, d'intégrer un réseau URBACT ? – Prochain appel à projets : Janvier 2019 !

Le Troc du Réseau

Afin d'animer la journée et de permettre les échanges entre les différents acteurs présents, les participants étaient invités à remplir, et à accrocher sur des tableaux, des cartons :

- « Je cherche » pour exprimer des besoins d'appuis techniques, de retours d'expériences, de recherche de partenariats.
- « Je propose » pour proposer d'aider d'autres acteurs sur une thématique spécifique, de proposer un soutien méthodologique ou encore de présenter un projets emblématiques.

L'objectif

Valoriser le plus possible les temps d'échange et de partage autour de projets, de stratégies, de problématiques techniques. Le réseau cherche à promouvoir sa valeur ajoutée de mise en relation et d'entraide mutuelle entre des acteurs ayant chacun des aides à apporter et des bénéfices à retirer pour améliorer les expériences locales.

L'Europe au cœur de nos villes
Séminaire national du Réseau Europe urbain
MARDI 27 NOVEMBRE 2018 - PARIS

RÉSEAU EUROPE URBAIN

Vous proposez ?

Le Troc du Réseau Europe urbain

Un exemple de projet sur une thématique précise, une difficulté réglementaire ou méthodologique... Nous vous proposons ici d'échanger des expériences et ressources.
L'équipe du Réseau Europe urbain facilite votre mise en relation!

« Je propose... »	
Nom et présentation de votre structure	
Votre offre pour un autre acteur ?	
A cocher : <input type="checkbox"/> Projet ? <input type="checkbox"/> Appui méthodologique ? <input type="checkbox"/> Ressource ? <input type="checkbox"/> ...	Descriptif :
Votre contact	

L'Europe au cœur de nos villes
Séminaire national du Réseau Europe urbain
MARDI 27 NOVEMBRE 2018 - PARIS

RÉSEAU EUROPE URBAIN

Vous cherchez ?

Le Troc du Réseau Europe urbain

Un exemple de projet sur une thématique précise, une difficulté réglementaire ou méthodologique... Nous vous proposons ici d'échanger des expériences et ressources.
L'équipe du Réseau Europe urbain facilite votre mise en relation!

« Je cherche... »	
Nom et présentation de votre structure	
Votre besoin de mise en relation ?	
A cocher : <input type="checkbox"/> Projet ? <input type="checkbox"/> Appui méthodologique ? <input type="checkbox"/> Ressource ? <input type="checkbox"/> ...	Descriptif :
Votre contact	

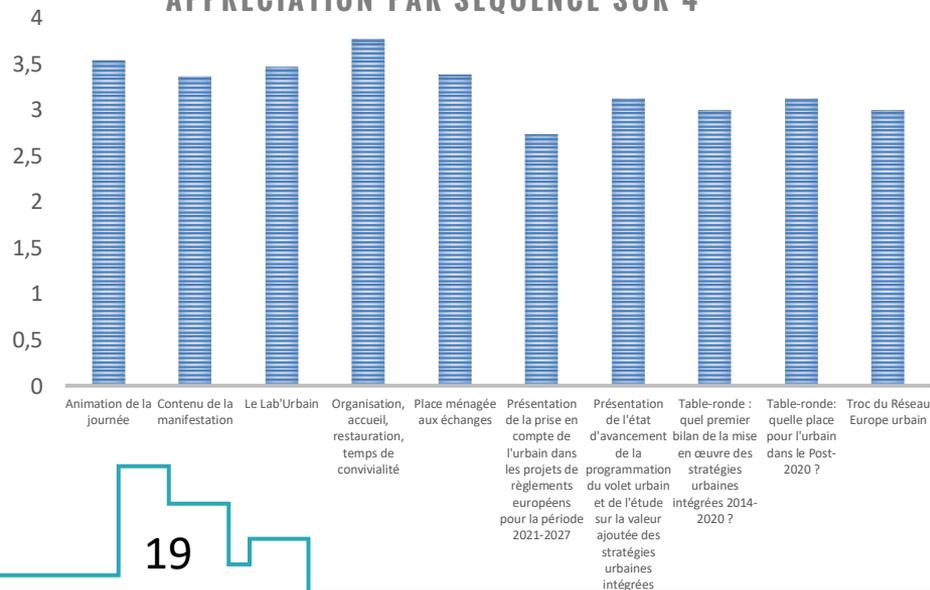
Votre avis sur le séminaire



Appréciation globale de la journée

3,28 / 4 et **82%** de satisfaction

APPRÉCIATION PAR SÉQUENCE SUR 4



Vos réactions

« Journée globalement très intéressante. Bonne dynamique. »

« Manque dans certaines interventions, notamment l'étude sur la valeur ajoutée et la première table ronde, **d'échanges plus pragmatiques sur les projets au quotidien**, la gestion administrative et la lourdeur.. »

« **Présentation trop rapide de la commission européenne**, sur des points centraux très techniques. Cela aurait nécessité plus de clarté et un approfondissement de certaines thématiques notamment la concentration thématique.. »

« **Lab'Urbain et Troc du Réseau** : très bonnes initiatives ! A mieux valoriser dans l'aménagement de l'espace »

« **La journée manque d'ateliers de travail pour faciliter les échanges entre les participants**, notamment sur des questions plus pratiques et concrètes. »

« **La documentation accessible était très bénéfique, c'est un grand besoin.** Attente des fiches actions sur les ITI et l'axe 5 pour clarifier les propositions de la commission. »



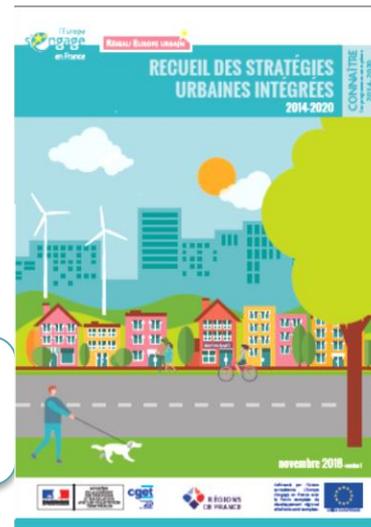
Vos ressources

Dossiers thématiques du Réseau Europe Urbain

Recueil des Stratégies Urbaines Intégrées Programmation 2014-2020



Retrouvez ces documents et tous les dossiers thématiques
aux liens suivants : <https://icget.cgnet.gov.fr/node/159646> et
<https://icget.cgnet.gov.fr/group/1985/document/explorer>



 l'Europe
s'engage
en France

L'Europe au cœur de nos villes

Séminaire national du Réseau Europe urbain

MARDI 27 NOVEMBRE 2018 - PARIS

RÉSEAU EUROPE URBAIN

avec  Europ'Act



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Cofinancé par l'Union
européenne.
L'Europe s'engage en France
avec le fonds européen de
développement régional et
le fonds social européen.

